

*Rappel de la fédération :*

*Le club vosgien n'est pas un club sportif mais une association de tourisme.*

*Celle-ci n'impose pas de certificat médical dans le contexte d'activités de type familiales ou de travaux sur sentiers, abris, ...*

*La fédération du club vosgien recommande vivement la production du certificat médical pour la marche nordique et les randonnées dépassants les 2000 mètres d'altitude.*

*L'assureur recommande fortement de demander un certificat médical annuel de non contre indication à la pratique de la marche.*

*A noter :*

*Les activités proposées au club vosgien de Dambach la Ville sont des activités de loisirs et en aucun cas des activités en compétition.*

*La carte de membre ne donne pas accès à une activité de compétition même en dehors de l'association du club vosgien de Dambach la Ville.*

### **Article1**

Pour participer aux activités du club vosgien de Dambach la Ville, tout participant doit produire un certificat médical de non contre indication à ces activités.

Le certificat médical est à produire annuellement conformément aux préconisations de la fédération et de l'assureur.

L'application de cette mesure pourra se faire progressivement, les nouvelles adhésions étant concernées en premier.

### **Article2**

Les personnes mineures doivent être accompagnées d'un parent ou d'un tuteur pour pratiquer une activité au sein de l'association.

### **Article3**

Les chefs de courses s'engagent à respecter un protocole de randonnée et à mener celle-ci en bon père de famille.

Les participants s'engagent à respecter les décisions ou consignes du chef de course et à rester derrière lui pendant le cheminement.

## **Protocole de randonnée**

Avant chaque départ (au lieu de rendez-vous et ou au départ de la randonnée)

- 1- Le chef de course s'assure que les matériels énumérés sur la check liste (liste ci-après) sont disponibles par lui-même ou dans son groupe. Si un effet est manquant, la sortie est annulée.
- 2- Le chef de course vérifie l'équipement de chaque personne, celui-ci doit être conforme à la randonnée programmée. (vêtements, chaussures, matériels spécifiques en bon état, exemple :vtt, casque). Dans le cas contraire il peut refuser la personne dans son groupe et la réorientée vers une autre activité.
- 3- Selon l'activité, le chef de course vérifie que chaque participant est en possession d'un certificat médical de non contre indication à l'activité proposée. Il estime au mieux les capacités des participants à pouvoir réaliser la sortie. Le cas échéant, il peut refuser une personne de se joindre au groupe dont il a la charge.
- 4- Le chef de course en possession de sa feuille de route, donne connaissance à tous les participants des caractéristiques de l'itinéraire. (distance, dénivelé, temps, difficulté,...)
- 5- Au départ de la randonnée, le chef de course désigne un serre file. Le serre file peut-être relayé durant la randonnée.
- 6- Les participants ne doivent pas dépasser le chef de course. Les personnes ne respectant pas cette consigne ne sont plus sous sa responsabilité.

## **Check liste**

- 1- Une carte papier du secteur de la randonnée
- 2- Une boussole magnétique
- 3- Une trousse de premiers secours
- 4- Une couverture de survie
- 5- Deux gilets jaunes fluo
- 6- Un GPS
- 7- Un téléphone portable